

Propose par M^r le Conseiller Alfred Wantz
Seconde par M^r Alphonse Saindon
Que la séance soit levée

et Béatitude
Secrétaire Trésorier

M^r Raoul Langlois, Banquiste, Rue - 180 Jacques - Montréal -
Municipalité du Village de Labelle

Canada A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire
Province de Québec des séances le 7 Janvier 1924 à 8 h 1/4 du soir conformément aux dispositions du Code Municipal
District de Montréal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire P. E. Forget et Messieurs
les Conseillers Arthur Alain Wilfrid Machabie et Alphonse Saindon formant quorum
sous la présidence de M^r le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit
Propose par M^r le Conseiller Arthur Alain

Seconde par M^r Alphonse Saindon

Que la séance soit adjournée à 9 heures du soir

Adopté

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à
l'adjournement de 8 h 1/2 tenue à la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1924 tenue à
la salle ordinaire des séances le 7 Janvier 1924 à 9 h 1/4 heures et quant du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
sont présents M^r le Maire P. E. Forget Arthur Alain Wilfrid Machabie et Alphonse
Saindon formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire
Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit

Propose par M^r le Conseiller Arthur Alain

Seconde par M^r Wilfrid Machabie

Que les minutes du 3. 10. 15. 17. 22 Décembre soient acceptées et signées

Adopté

Propose par M^r le Conseiller Wilfrid Machabie

Seconde par M^r Alphonse Saindon

Que M^r Arthur Alain et Stanislas Miljou soient autorisés d'aller manger
la longue qui fait de chez Dos Côte allez chez Madame Richer et de chez Dos Côte

A venir chez M^r Charron et partir chez Madame Boucher jusqu'à
chez M^r Pitchot

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé

Seconde par M^r Alphonse Saindon

Que M^r Arthur Alarie et Stanislas Forget faire rapport à M^r Forget
de la longeur de tuyaux nécessaires et faire inspection des bornes
fontaines et des valves

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que M^r le Maire soit autorisé de donner ordre à la Mission OIP Mission
pour tout la quantité de tuyaux qui manque pour compléter l'agencement

Adopté

Proposé par M^r Wilfrid Machabé

Seconde par M^r Arthur Alarie

Que M^r le Maire et le Secrétaire Trésorier en leur qualités respectives
soient autorisés de signer la traite après que toutes les marchandises
seront livrées

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie

Seconde par M^r Wilfrid Machabé

Que la commission de M^r Félix Chalifoux au montant de
neuf piastres pour enlever la neige sur le pont du Village Labelle
pour l'hiver 1923-24 lui soit adjugé

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé

Seconde par M^r A. Alarie

Que le Compte de cidevances soient acceptés et payés
James Robertson

10-06

Copies

1-25

P.C. Forget b 3 tuyaux qui a 500

3-15

Wilfrid Machabé

75-00

Charles Martin

30-00

Adopté

Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^e Wilfrid Marchand
 Que la séance soit levée

Adoptée

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle

Ville de Labelle A une assemblée des électeurs du Village de Labelle tenue à la salle publique du Village de Labelle le mardi 9 janvier 1924 à dix heures du matin conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec et à l'avis proclamé donné à cette fin par J.B. Cudlott Secrétaire Bureau président d'office de l'élection du 29 Décembre 1923 dûment publié en la Ville Municipale tel qu'il appert au certificat de cet avis ensemble annexé au présent procès verbal de cet assemblée et déposant aux archives du dit Conseil sous la présidence de J.B. Cudlott Secrétaire Bureau président d'office de l'élection Municipal de Janvier 1924

Advenant l'heure de dix heures du matin le président de l'élection dit s'avis donné pour la présente élection d'ouvrir l'assemblée ouverte et requiert des électeurs les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme Conseillers locaux

Le démissionnaire Arthur Forget ayant été dément nommé par Commission Secrétaire d'élection Municipal pour le Village de Labelle le Janvier 1924 Jeu sur les fautes étrangères de remplir lui et fidèlement ses devoirs de ma charge et cause au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Demain que Dieu me soit en aide

Arthur Forget

Proposé par M^e Alfred Martel Secondé par Jos Martel Journeur des M^e Arthur Alarie cultivateur du Village de Labelle soit mis en nomination comme Conseiller Municipal
 Proposé par M^e Jerome Valiquette Marchand du Village de Labelle Secondé par M^e

Proposé par M^e

P.E. Forget Marchand du Village de Labelle Que M^e H. Bal Maurice et John alias Jean Vallée soient mis en nomination comme Conseillers Municipaux pour le Village de Labelle

suivant l'heure de midi le président déclare l'assemblée
close et déclare M^r Arthur Alarie, Albal Marinière et John
Jean Vallée élus Conseillers Municipaux pour le Village de
Labelle

*Arthur Alarie
secrétaire d'élections*

Albal Marinière

President et Bureau

Le soussigné Arthur Alarie John alias Jean Vallée et Albal
Marinière ayant été élus ^{élu} Conseillers Municipaux
pour le Village de Labelle jurons chacun pour soi sur les Saintes
Evangiles de remplir bien et fidèlement les devoirs de notre
charge et ceux aux meilleures de notre jugement et de notre
capacité

Ainsi que Dieu nous soit en aide

*Wald Marinière
Arthur Alarie
John Vallée*

M^r P. E. Forget Marie
Composition du Conseil pour 1924

Conseiller

Joseph Gingras

Alphonse Landon

Wilfrid Machabé

John alias Jean Vallée

Arthur Alarie

Albal Marinière

Longeur de tuyaux qui manque pour terminer l'aqueduc
1731 pds de 5 pouces

789 de 4 pds

Testé au garage 952 pds

Municipalité du Village de Labelle

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée et assise
donnée à tous les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 21 Janvier 1924
conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à l'quelle session
sont présents M^r P. G. Forget maire et Messieurs les Conseillers John Vallée Arthur Alarie
Jos Gingras et Alphonse Saindon formant quorum sous la présidence de M^r le maire
Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonne la résolution suivante
Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras

Secondé par M^r Arthur Alarie

Que M^r le maire soit et soit autorisé d'acheter de la briseuse O'Neil Meissner et compagnie les
ordres pour les tuyaux et accouplements nécessaires savoir
50 pds de tuyaux 12 pds 800 pds de 5 pds 800 pds de 4 pds plus 105 pds pour empêcher
comme celle plus courbe et celle Schenck 6 5x2x2 Forget cuve 5x5x2x8 partie 5x5x3
Mr Gilson 5x5x2 courbe point 45 côté 5x5x5 Béchot 5x5x3 Lemaitre 5x5x3 Béchot cuve 5x4
Vallée 6 4x4x2 divaric 6 4x4x2 Béchot 6 4x3x2 Church 2 6 5x5x2 Re valves
5 valves de 4 pouces 1 de 12 pds Tapis 6 de 4x5x5 deux de 4x4x4 et un de 5x5x6
plus 12 bout de tuyaux en bois de 15 à 18 pouces de longs

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Alphonse Saindon

Secondé par Arthur Alarie

Que M^r Gustave St Jean soit nommé auditeur

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller John Vallée

Secondé par M^r Jos Gingras

Que M^r P. G. Forget et Arthur Alarie soient délégués pour aller à la convention
à Québec dans le but d'obtenir l'argent nécessaire pour améliorer la route
Labelle la minime le Conseil devra payer les frais de voyage de M^r Alarie
la moitié des frais de M^r Forget et de plus le Conseil délégué M^r le maire
pour la délégation et devra lui payer la moitié de ses frais de voyage
M^r Jos Gingras étant délégué par la Société d'Agriculture ses dépenses sont payées par
la dite société et la moitié des frais de M^r Forget sera payé aussi la la
Société

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^r John Pallei
 Que le Maire soit autorisé d'entrer en négociation avec M^r James
 Mc Gibbons pour l'achat de la salle publique

M. Forget Maire
 Adoptée

Proposé par Arthur Alarie
 Secondé par John Pallei
 Lue la séance soit levée
J. Blé Cadiotte
 (Antoine Bussières)

Municipalité du Village de Labelle

Canada Province de Québec District de Joncalin
 Une session régulière du Conseil Municipal du Village de Labelle comme à la salle ordinaire des séances le 4 Février 1924 à 8 h 30 heures et quart
 ont été conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M^r le Maire P. E. Forget et Messieurs le Conseiller Arthur Alarie John Pallei Philpud Machabée
 Alphonse Laindon Jos Gingras et Abel Marinier formant quorum sous la présidence de M^r P. E. Forget Maire
 Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonné par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^r Jos Gingras
 Que les minutes de la séance du 7 Janvier et 31 Janvier soit acceptées signées

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Philpud Machabée
 Secondé par M^r Arthur Alarie
 Que le Secrétaire envoie à la direction Messiner pour avoir le prix des tuyaux en fonte de 4 pouces à la pesée du pieds

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras
 Secondé par M^r Alphonse Laindon
 Que le permis de bière et vin vendre de la bière et du vin demandé par M^r Socie Godmer lui soit accordé

Adoptée

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras
Secondé par M^r Ibal Manner

Que M^r Stanislas Miljous soit engagé pour prendre les salves et les bonnes fontaines de la Station et les vendus au garage pour l'espèce de 15 centimes

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Arthur Olarie
Secondé par M^r Wilfrid Machabie

Que M^r le Maire soit autorisé de passer un contrat avec M^r James Mc Gibbon pour l'implacement de la calle publique aux frais de seize cent piastres à conditions d'avoir tout les permis nécessaires et que M^r Mc Gibbon consent à la déduction de tout les taxes dues sur le prix d'achat et que M^r le Maire et le Secrétaire ^{en leur qualité} respectives soient et sont autorisés à signer un billet à la Banque Provinciale à Ste Agathe des Hurons ou à tout particulier au montant après tout déduction fait des taxes dues sur la propriété

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras
Secondé par Alphonse Laindon

Que le Secrétaire donne avis à tout les propriétaires de chiens qui n'ont pas encore payé leurs taxes de les faire dans les huit jours sinon le conseil prendra des procédures contre eux

adopte

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabie
Secondé par M^r John Vallée

Que le Secrétaire envoie au département des pêcheries à Québec pour avoir de la bouteille Rouge

50000

Lac Labelle

25000

Canibou

10000

Rouge

10000

Smithel

10000

Belanger

5000

Cuozon

adopte

Proposé par M le Conseiller Wilfrid Macchabée
 Seconde par M John Vallée
 Que le Secrétaire soit autorisé de donner avis à M' Théophile Guay de
 payer le montant de son loyer dans les huit jours suivant le Secrétaire
 est autorisé de prendre des procédures immédiatement

Adopté

Proposé par M le Conseiller Leo Gingras

Seconde par M John Vallée

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 Naniolas Amissons payable par la Corporation

Arthur Alarie

Henri Adam payable par les propriétaires éte chez 16^e Rue à la Station

K 12.25

Joseph Menard payable par les mêmes

K 2.00

Alphonse Saindon les mêmes

5.55

16.80

4.20

Adopté

Proposé par M le Conseiller Leo Gingras

Seconde par " Alphonse Saindon

Que l'audition des comptes fait par M Gustave O'Han soit remise à la prochaine
 séance

Adopté

Proposé par M le Conseiller Leo Gingras

Seconde par M Arthur Alarie

Que la séance soit levée

Adopté

Wilfrid Macallic

Secrétaire du village

P.E. Forget
Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de L'Assomption
 Le village de Labelle régulièrement convoqué tenu à la salle ordinaire
 le 9 Février 1924 à 8^h 45 minutes et quart du soir
 conformément aux dispositions du code Municipal de la Provin-
 ce de Québec à laquelle sessions sont présents M le Maire
 P.E. Forget et Monsieurs les conseillers John Vallée, Arthur
 Alarie, Wilfrid Macallic, Alphonse Saindon, Joseph Gingras
 et Hjal Marinier formant quorum sous la présidence de
 M. P.E. Forget Maire

Il est ordonné et statué et le conseil statué et ordonné par résolution comme suit

Proposé par M^e le Conseiller Joseph Gingras
Seconde par M^e Arthur Blanck

Et résolu unanimement.

Attendu que la population du Village et de la Paroisse de Labelle dans le Comté de Labelle a diminué considérablement depuis quelques années que cette diminution de la population est en grande partie due au fait que les moulins à Scies Clapboard et pulpwood la propriété des Messieurs Church et Claude-Church et Fie ont cessé leurs opérations et ont vendu à la Cie Roidon leurs limites forestières jndis le pouvoir d'eau de la chute anachrovis située au milieu du Village de Labelle sur la Rivière Rouge. Que ces moulins sont actuellement vendus pour être démolis et qu'une bonne partie de ces limites forestières sont aussi vendues. Que le dit pouvoir d'eau n'est pas exploité depuis un grand nombre d'années. Que des démarches ont déjà été faites auprès de la Cie Roidon pour acquérir le dit pouvoir d'eau dans le but de l'exploiter et qu'on leur a répondu qu'il n'était pas à vendre.

Attendue que du développement de ce pouvoir d'eau dépend en grande partie l'avenir de notre région. Attendu de plus que nous sommes portés à croire que les propriétaires de ce pouvoir d'eau ont des obligations envers le département des terres et forêts et que une partie de ces obligations pourraient être échangées pour ce pouvoir d'eau afin qu'il renne la propriété de la Province et par le fait disponible pour exploitation.

Pour toutes ces raisons cher Monsieur, nous vous demandons de bien vouloir interceder pour nous auprès du Ministère et nous otténir la libération de ce pouvoir d'eau pour le plus grand bien de notre région.

Proposée par M^r le Conseiller Alphonse Laindon
 Seconde par M^r le Conseiller Joseph Gingras
 Que la bannière soit levée

H. Bedelotte
 Leveur du voile

P. E. Forget
 Maire

Municipalité du Village de Labelle

Canada
 Province de Québec
 District de Moncalm
 A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue
 à la salle ordinaire des séances le 3 Mars 1924 à 8^h45 du soir conformément
 aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle
 assisteront les présents M^r le maire P. E. Forget et Messieurs les
 Conseillers Arthur Alarie Wilfrid Machabé Alphonse Laindon
 Hbal Marinier et Jos Gingras formant quorum sous la
 présidence de M^r P. E. Forget maire

Il est voté et statué et le conseil statut et ordonne par résolution comme suit
 Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé
 Seconde par M^r Arthur Alarie

Que les minutes de la dernière séance soient acceptées et signées
 exceptées d'accordé un délai de 30 jours à M^r James Mc Gibbons
 pour le montant de 8.47\$ "quichés dues sur ses taxes pour
 qu'il en fasse l'intent soumise

Adopté unanimement

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabé
 Seconde par M^r Jos Gingras

Que l'audition de compte fait par M^r Gustave St Jean soit refusé
 et que M^r O Raicet soit nommé Auditeur si il refuse de
 demander M^r Charles Martin

Adopté

Proposé par M^r le Conseiller Jos Gingras

Seconde par M^r Hbal Marinier

D'entier de M^r de Joseph Valiquette et Hermas Laindon
 soit entier sur la liste Electoral

Adopté

Propose par M^e le Conseiller Arthur Alarie
 Secondé par M^e Alphonse Saindon
 Que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés
 Charles Martin fils payé par J.B. Gingras
 " Dos Baum

1-25

1-25

Stanis Miljoune payable par la Corporation
 1 cordes bois
 Abattre cerf et ouvert la montagne

4-00

1-60

Adopté

Propose par M^e le Conseiller Wilfrid Machabie

Secondé par Arthur Alarie

Que le permis de licence pour la vente de bière et du vin dans le Village de Labille demandé par M^e Louis Lubinville fils soit accordé

Adopté unanimement

Propose par M^e le Conseiller Wilfrid Machabie

Secondé par M^e Alphonse Saindon

Que le Secrétaire propose une action contre Dame Pre Etie Parment au montant de \$100 pour licencier de chien

Adopté

Propose par M^e le Conseiller Dos Gingras

Secondé par M^e Alphonse Saindon

Que la séance soit levée

Adopté unanimement

P.E. RoyalGracie

Paul B. Jacques
Sec. Pres.

Municipalité du Village de Labille

Canada à une session générale spéciale du Conseil Municipal du Village de Labille régulièrement convoquée et avis donné à tout les Conseillers tenue à la salle ordinaire des séances le 13 mars 1924 à 8 h du soir conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs Edm. Vallée, Wilfrid Machabie, Hblal Mariniere et Alphonse Saindon

Il est présent et voté et ce conseil statut et ordonne par résolution comme suit

Propose par M^e le Conseiller Alphonse Saindon

Secondé par M^e Hblal Mariniere

Que la séance soit adjournée à lundi le 17 mars au lieu et à l'heure ordinaire des séances

Proposé par M^e le Conseiller Alphonse Saindon
Secondé par M^e Wilfrid Machabée
Que la séance soit levée

*Paul St Jacques
Sec. Pres.*

*Adopté unanimement
Arthur Alarie*

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Village de Labelle
À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme
suite à l'ajournement du 13 courant tenue à la salle ordinaire des séances le 17 mars
1924 à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec à laquelle session sont présents M^e le Maire Lutien Brassard
et Messieurs les Conseillers Leopold Léonard Arthur Franscœur P.-G. Forget
et Messieurs les Conseillers John Vallée Arthur Alarie Wilfrid Machabée et
Mhal Marinier formant quorum sous la présidence de M^e P.-G. Forget maire
est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller Arthur Alarie
Secondé par M^e Mhal Marinier
Que la séance soit adjournée

*Paul St Jacques
Sec. Pres.*

*Adopté unanimement
P.-G. Forget,
Maire*

Canada
Province de Québec
District de Montréal

Municipalité du Village de Labelle
À une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à
la salle ordinaire des séances le 7 avril 1924 à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session
sont présents Messieurs les Conseillers Arthur Alarie John Vallée Wilfrid
Machabée Alphonse Saindon Mhal Marinier et Joseph Gingras
formant quorum sous de M^e Arthur Alarie M^e le Maire
est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit
Proposé par M^e le Conseiller John Vallée
Secondé par M^e Wilfrid Machabée
Que M^e Arthur Alarie soit nommé pro Maire

adopté

Proposé par M^r le Conseiller John Pallie

Secondé par M^r Wilfrid Machabée

Que les minutes du 3-13-17 mars dernier soient acceptées et signées

Adopter

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M^r Los Gingras

Que M^r P. E. Forget fasse son rapport sur le permis qu'il a donné au contre maître du C.P.R. pour se servir de l'eau de l'aqueduc pour la casquette

Adopter

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M^r Joseph Gingras

Que l'audition des comptes de la Corporation du Village de Labelle et de l'aqueduc fassent par M^r Olivier Racicot soient acceptés

Adopter

Proposé par M^r le Conseiller Wilfrid Machabée

Secondé par M^r Joseph Gingras

Que la séance soit adjournée à Samedi le 12 courant pour l'engagement du Lieutenant

Adopter

Paul St. Jacques *Arthur Delage*
Sec. Trés.

canada

Province de Québec

District de Montréal

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, ajournée du septième jour d'avril mil neuf cent vingt-quatre, à ce jour, samedi le douzième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt-quatre à huit heures et quart de l'après-midi; conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Son Honneur le maire Paul Emile Forget

Forget et Messieurs les conseillers John Vallie, Arthur Alarie, Wilfrid Machabée, Joseph Gingras, Alphonse Saindon, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil ordonne et statue par résolution comme suit:

Proposé par Joseph Gingras secondé par Wilfrid Machabée que M. Racicot soit nommé secrétaire-trésorier pro tempore du dit conseil.
Adopté.

Proposé par Wilfrid Machabée secondé par Joseph Gingras que M. Paul St. Jacques soit engagé secrétaire-trésorier du conseil du Village de Labelle aux mêmes conditions et aux mêmes garanties que M. Jean Baptiste Lébillat.

Proposé en amendement par Arthur Alarie que M. Jean Baptiste Lébillat soit engagé comme secrétaire-trésorier du dit conseil et qu'il soit reféré au peuple si battu par le conseil.

La motion en amendement n'étant pas secondée, la motion principale est adoptée.

Proposé par John Vallie secondé par Wilfrid Machabée que cette séance soit ajournée à samedi le dix-neuvième jour d'avril prochain à 7½ hrs de l'après-midi pour toute affaire de routine.
Adopté.

Paul St. Jacques Sec. Trés. P. E. Dague Maire

Canada

Province de Québec

District de Montcalm

A une session générale du Conseil Municipal du Village de La-belle, tenue au lieu ordinaire des sessions du dit Conseil, ajournée du douzième jour de Avril mil neuf cent vingt-quatre à ce jour le dix-neuvième jour du mois d'Avril mil neuf cent vingt-quatre, samedi, à sept heures et demie de l'après midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Son Honneur le Maire Paul Emile Forget et Messieurs les Conseillers John Vallee, Alphonse Saindon, Joseph Gingras, Hilfrid Machabée, Ubald Mariniex, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire. Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Proposé par Hilfrid Machabée secondé par John Vallee que M. le Maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à recevoir de M. Jean Baptiste Bedillot, tous les livres, plans, documents, papiers, etc appartenant au Conseil et de lui donner neuf en conséquence.

Adopté.

Proposé par Joseph Gingras secondé par Hilfrid Machabée que le secrétaire-trésorier soit autorisé d'écrire au Gérant de la Banque Provinciale, à Ste. Agathe, pour lui demander si la Banque pourrait consentir au Conseil un emprunt temporaire sur

sur billet au montant nécessaire pour payer le fret et l'achat des tuyaux pour l'égout et que M. le Maire et le secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil des billets promissaires jusqu'à concurrence de tel montant.

Adoptée.

Proposé par Stéphane Machabée secondé par Joseph Gingras que cette séance soit adjournée, à vendredi le vingt cinq Avril prochain à sept heures et demie ($7\frac{1}{2}$ hrs) de l'après-midi.

Proposé en amendement par Alphonse Saindon secondé par John Vallée que cette séance soit continuée et que la demande de M. Diendonne Thomas pour permis de licence dans le Village de Labelle soit prise en considération par ce conseil.

La motion en amendement étant mise aux voix ont voté pour : Alphonse Saindon, Ubald Marinier, John Vallée, _____ 3

La motion principale étant mise aux voix ont pour : Joseph Gingras, Stéphane Machabée, _____ 2

Le vote étant de trois voix pour la motion en amendement et de deux voix pour la motion principale, la motion en amendement est adoptée.

Proposé par Alphonse Saindon secondé par Ubald Marinier que la demande de M. Diendonne Thomas pour tenir un hôtel avec licence de vendre la bière et le vin dans le Village de Labelle soit acceptée et approuvée par ce

Conseil, moyennant la somme de \$50.⁰⁰ exigible par ce dernier suivant règlement actuellement en force dans la dite Municipalité.

Proposé en amendement par Hélie Machabée seconde par Joseph Gingras que la demande de M. S. Thomas pour tenir un hôtel avec licence de vendre la bière et le vin dans le village de Labelle soit suspendue pour être soumise au Conseil à sa prochaine séance qui sera tenue vendredi le vingt-cinq avril 1924.

La motion en amendement étant mise aux voix, ont voté pour : Joseph Gingras, Hélie Machabée. ✓ X

La motion principale étant mise aux voix ont voté pour : Alphonse Laindon, Ubald Marinier, John Vallée. 3 X

Le vote étant de trois voix pour la motion principale et de deux voix pour la motion en amendement, la motion principale est adoptée.

Proposé par Hélie Machabée seconde par Joseph Gingras que le Sec.-Trésorier soit autorisé à faire débarquer le tuyau pour l'aqueduc et à donner les ordres à M. S. Milgour de faire placer ce tuyau aux endroits que le Conseil indiquera.

Adoptée.

Attendu que l'avenir de Labelle dépend en grande partie de l'exploitation de son pouvoir d'eau et de l'établissement de compagnies qu'elle pourra amener dans ses limites, il est proposé par Hélie Machabée seconde par John Vallée que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à

à la compagnie Seaman Hunt de Ste Agathe et à toute compagnie de ce genre auxquelles le Village de Labelle pourrait offrir les avantages voulus de leur faire connaître, de les inviter à venir visiter le pouvoir d'eau afin de les intéresser à venir s'y établir et de communiquer au Conseil les réponses qu'il pourra obtenir de ces compagnies qu'il soit de plus chargé d'écire à M. Pierre Lortie, Député pour lui demander quelle est la décision prise par le Gouvernement au sujet de notre pouvoir d'eau où à quel point est rendue cette question, enfin si le Gouvernement va accorder à la Municipalité les octrois promis pour ses abords de pont et certains travaux de voirie à exécuter cette année dans cette Municipalité.

Adoptée.

Proposé par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Saïdon que M. Joseph Menard soit nommé conducteur des travaux à exécuter dans les chemins pour les octrois qui seront accordés par le Gouvernement.

Adoptée.

Proposé par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Saïdon que cette séance soit et demeure adjournée à sept heures et demie ($7\frac{1}{2}$ hrs) de l'après-midi, à vendredi le vingt-cinq avril mil neuf cent quatre-vingt quatre.

Adoptée.

Paul St. Jacques.
Sec. Pres.

M. E. Dugé
Maire

Canada
Province de Québec

District de

Montcalm.

A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des sessions, vendredi le vingt-cinquième jour du mois d'avril mil neuf cent vingt-quatre à sept heures et demie de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents Messieurs les conseillers Hilfrid Machabée et Arthur Alarie.

Après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant été constaté,

Il est proposé par le conseiller Hilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que cette séance soit ajournée à la session régulière du mois de mai prochain.

Adopté.

Paul M. Jacques
Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

District de

Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du conseil municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le cinquième jour du mois de Mai mil neuf cent vingt-quatre, à 8 heures et quart de l'après-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Son Excellence le Maire Paul Emile Forget et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Alphonse Laindon, Hilfrid Machabée, Ubald Marinier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit:
 Il est proposé par Wilfrid Machabéï secondé par Alphonse Laindon que les minutes des séances en date du 7-12-19-25 Avril 1924 soient acceptées et signées, à condition que M. le Maire remette au Conseil la somme de douze cents piastres empruntée de la Banque Provinciale pour payer la propriété achetée de M. James McGibbon par le Conseil, ainsi que les intérêts à compter de la date de l'emprunt.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabéï secondé par Ubald Marinier que M. le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil Municipal du Village de Labelle un billet promissoire payable à l'ordre de M. J.A. Gratton au montant de mille piastres (\$1000.00) avec intérêt à raison de sept pour cent par an à compter du 24 Avril 1924 en reconnaissance de la même somme qu'il a fournie au Sec. Trés pour payer le fret et l'achat du tuyau pour l'aqueduc et que ce billet lui soit remboursable moyennant un avis de trente jours de sa part.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabéï secondé par Alphonse Laindon que les licences demandées par M. Joseph Côté pour tenir restaurant et pour table de pool lui soient accordées à condition qu'il paie la somme de \$10.00 pour tenir restaurant et celle de \$25.00 pour licence de table de pool, et que la licence demandée par M. J.B. Marinier pour table de pool lui soit accordée à la même condition.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par
Wald Marinier que les comptes suivants
soient acceptés et payés :

Paul Emile Forget	\$ 11.86 ✓
Stanislas Miljous	\$ 3.00 ✓ K
Wilfrid Machabie	\$ 13.50 ✓ K
Léo Miljous	\$ 3.75 ✓ K
Stanislas Miljous	\$ 2.25 ✓ K
Nephthalie Maher	\$ 2.25 ✓ X
Pitre Cusson,	\$ 2.25 ✓ X
Joseph Minard (canal Tessier)	\$.60 ✓ K
" " (payable par dame J. Richer)	\$.30 ✓ K
" " (payable par James McGibbon)	\$.60 ✓ K
" " (payable par Arth. Paquin)	\$.60 ✓ K
" " (payable par J. McGibbon)	\$.30 ✓ K
" " (payable par Nap. Paquin)	\$.60 ✓ K
" " (payable par N. Paquin)	\$.60 ✓ K
" " (canal Tessier)	\$ 2.70 ✓ K
" " (payable par John Vallié père)	\$ 6.30 ✓ X
" " (payable par J. Vallié père)	\$ 2.70 ✓ X
" "	\$.07 ✓ X
" " Réparation du pont	\$.50 ✓ K
" " (canal Tessier)	\$ 1.80 ✓ K
" " (huile pour fanal)	\$.20 ✓ K
" " (fanal)	\$ 1.25 ✓ X
Alphonse Saindon (canal Tessier)	\$ 1.00 ✓ K
Charles Martin (payable par J. McGibbon)	\$ 10.50 ✓
" " (payable par Gasp. Labelle)	\$.90 ✓
Charles Martin	\$ 3.00 ✓ K
Jean Bpte. Cudillot	\$ 5.00 ✓ K
Grangez Frères	\$ 3.84 ✓ K

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde
par Wilfrid Machabie que les cheques qui
seront émis à l'avenir au nom du Conseil
Municipal du Village de Labelle soient

sont signés comme ceci : " Corporation du Village de Labelle par Paul St Jacques Secrétaire - Trésorier,

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Hilfrid Machabé que le Secrétaire Trésorier fournit au Conseil sa police d'assurance en garantie dans un délai de huit jours.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabé seconde par Alphonse Laindon que le Sec.-Trésorier envoie au Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté pour lui demander quelles sont les officiers à nommer et les procédures à suivre pour faire verbaliser un cours d'eau de comté.

Adopté.

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Arthur Alarie qui à la session de juin prochain il proposera un règlement portant le N° 49 établissant une taxe spéciale pour sur la valeur du stock de la ligne de commerce de chaque marchand soit général soit particulier.

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Arthur Alarie qui à la session de juin prochain il proposera un règlement portant le N° 50, lequel appliquera une taxe spéciale sur les automobiles dont les propriétaires demeurent dans les limites du Village de Labelle.

Avis de motion est donné par M. le conseiller Arthur Alarie qui à la session de juin prochain il proposera un règlement portant le N° 51 devant fixer à l'avenir neuf miles à l'heure la vitesse des automobiles dans le Village

Village de Labelle et à quatre miles à l'heure sur le pont.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que M. Joseph Minard, inspecteur de police, soit autorisé à réparer le trou sur le canal Témiscouata.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Ubald Maximier qu'à la séance de juin prochain le Conseil prendra en considération des soumissions pour l'entretien de l'agriculture aux charges et conditions que le conseil établira et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner des avis publics à ce sujet.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabée que la séance soit levée.

(Deux mots rayés sont nuls).

Adopté.

No 3
E. Bayet
Maire

Paul St Jacques
Sec. Trés

Canada Province du Québec District de Montréal	{	Municipalité du Village de Labelle.
--	---	-------------------------------------

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des sessions du dit Conseil, lundi le deuxième jour du mois de Juin mil neuf cent vingt-quatre à 8^{1/4} huit heures et quart de l'après-midi; conformément aux dispositions du

du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle seules sont présentes Messieurs Arthur Alarie, Pro. Maire et Alphonse Laindon, conseillers.

Après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant été constaté, il est proposé par Alphonse Laindon secondé par M. Arthur Alarie que la séance soit et demeure ajournée à lundi, le neuf Juin 1924, à 7 $\frac{1}{2}$ heures de l'après-midi.

Adopté.

*Paul St Jacques
Sec. Trés.*

Canada

Région de Québec

District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances comme suite à l'apurement fauté de quorum de la séance du 2 juin et avis donné aux conseillers absents lundi le le neuvième jour du mois de Juin mil neuf cent vingt-quatre à 8 $\frac{1}{4}$ heures de l'après-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présentes : Messieurs Arthur Alarie Pro. Maire, et Messieurs les conseillers Alphonse Laindon, Hilfrid Machabée, Joseph Gingras, Ubald Mainier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. Arthur Alarie, Pro. Maire.

Il est ordonné et statué et ce bon et statué et ordonné par résolution comme suit :

Il est proposé par Hilfred Machabé secondé par Alphonse Landon que les minutes de la séance en date du 5 Mai 1934 soient acceptées et signées.

Adoptée.

Il est proposé par Hilfred Machabé secondé par Joseph Gingras que le Sec-Tries soit autorisé d'accepter la Banque Provinciale, qui à l'échéance du billet au montant de \$1200.00 elle voit à se faire rembourser le dit billet par Mr. Paul Emile Forget ~~mais~~ ainsi que les intérêts payés par la Corporation à la date de l'emprunt et qu'elle credite ~~à la Corporation~~ ces intérêts au Conseil Municipal du Village de Labelle.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Landon secondé par Ubald Marinier que le permis de biens pour tenir restaurant dans le Village de Labelle, demandé par Melle. Jeanne Marinier, lui soit accordé.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Alphonse Landon que le Sec-Tries soit chargé d'écrire à O. H. Meunier d'avoir à envoyer les appareils pour l'aqueduc, tel qu'ordonné par ce Conseil, dans un délai de huit (8) jours et de l'avertir qu'à défaut par elle de se conformer à l'avis qui lui sera donné, le Conseil prendra une action pour dommages causés à cause de son retard à expédier ces appareils qui devaient être délivrés depuis le premier Avril dernier.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Ubald Marinier que le permis de biens pour tenir restaurant dans le Village de

de Labelle demandé par M. Hubert et Denis
lui soit accordé.

Adoptée.

Il est proposé par Hélène Machabée secon-
dié par Joseph Gingras que la séance adjointe
de 9 heures et 30 à 9 heures et 45 pour per-
mettre au Secrétaire-Tresorier d'aller chercher
le règlement concernant les licences d'hôtel.

Adoptée.

Il est proposé par Hélène Machabée
seconde par Joseph Gingras que le Secrétaire-
Tresorier soit autorisé d'avertir M. Isaac Godmer
d'avoir à prouver au Conseil, dans les trois
jours qui suivront l'avis qui lui sera donné,
qu'il est réellement propriétaire de l'hôtel
qu'il occupe actuellement dans le Village de
Labelle et d'avoir à suivre les règlements
en force dans la dite Municipalité concer-
nant la loi des licences, —

Attendu que le dit Conseil ne le reconnaît
pas comme propriétaire de cet hôtel et qu'il
a accordé le permis de licence à M. Droudonne
Thomas, à sa séance du dix-neuf Avril
dernier.

Adoptée.

Il est proposé par Hélène Machabée seconde
par Alphonse Laindon que le Sec. Trés. soit autorisé
d'avertir M. A. Paquin et M. Albert Cassidy
de ne pas laisser prendre d'eau à M. Paul
Godmer, sinon elles seront mises à l'amende
comme le veut le règlement de la quidec.

Adoptée.

Il est proposé par Hélène Machabée
seconde par Joseph Gingras que le Sec.
Trés. soit autorisé à payer au Crédit
Foncier Franco-Canadien la somme de

de \$ 811.74 pour acquitter les arriérages des intérêts et des amortissements et celui échu le premier Juin dernier.

Adoptée.

Il est proposé par Théofrid Machabée secondé par Alphonse Saindon que les billets au montant de \$ 4445.43 et de \$ 3584.15 payables à l'ordre de la Banque Provinciale soient renouvelés pour trois mois et que M. le Maire et le Sec. Tris soient autorisés à les signer pour et au nom du conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Alphonse Saindon que M. le Maire soit autorisé à faire demander au Conseil du Comté de faire verbaliser le cours d'eau appelé "Canal Tuine" entre la Municipalité du Village de Labelle et celle du Canton Joly.

Adoptée.

Il est proposé par Théofrid Machabée secondé par Alphonse Saindon que la soumission de M. Gonzague Marinier faite pour la somme de \$ 500.⁰⁰ aux fins de l'exécution des travaux d'entretien de l'aqueduc, du Pont et des autres travaux d'entretien à être exécutés par la Corporation soit acceptée par ce Conseil, qu'il soit tenu de signer un contrat avec ce dernier suivant les clauses et conditions établies dans l'ancien contrat et qu'il soit autorisé à commencer ces travaux dès le dix Juin prochain.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Saindon secondé par Théofrid Machabée que M. A. Marinier et le Sec. Tris soient autorisés à verser à l'ordre de M. Stanislas Milpau les

outils et les autres objets qui appartiennent à la Corporation et qu'il en soit dressé un inventaire par le Sec. Trés. suivant la liste déjà faite.

Adoptée.

M. le conseiller Joseph Gingras donne avis de motion qu'à la prochaine séance générale du dit conseil, il soit proposé un règlement portant le N° 56 aux fins d'amender le règlement N° 45 pour accorder au lieu de deux permis seulement pour la vente de la bière et du vin au verre dans le Village de Labelle, autant de permis que il y en aura besoin.

Il est proposé par Stilfid Machabée seconde par Ubald Marquier que le nom de M. Adonai Lauzon soit inscrit sur le rôle d'évaluation au lieu et place de M. Louis Valiquette, que le nom de M. Joseph Paradis soit inscrit au lieu et place de M. Louis Valiquette, et celui de M. Joseph Dabé soit inscrit au lieu et place de M. Arthur Alarie.

Adoptée.

Il est proposé par Stilfid Machabée seconde par Joseph Gingras que les comptes suivants soient acceptés et payés;

Alphonse Saindon	(payable par la Corporation	\$ 12. <u>80</u>
" "	(payable par Jos. Minard	\$ 7.95
" "	(payable par P.E. Forget.	\$ 4.00
" "	(payable par James McLellan	\$ 7.00

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Stilfid Machabée que le billet de M. Louis Dubreuil fise au montant de \$ 800. soit renouvelé et que l'intérêt lui soit payé au taux de 7% au lieu de 6% à compter de

de la date du renouvellement.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Helfrid Machabie que cette séance soit et demeure ajournée à samedi le 14 Juin 1934, à 9 $\frac{1}{2}$ hrs de l'après-midi.

Adoptée.

*Arthur Maris
Monroe
Paul M. Jeaques
Sec. Tres.*

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle

District de Montréal.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 9 Juin 1934 et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordininaire des séances samedi le quatorzième jour du mois de Juin mil neuf cent vingt-quatre, à 8 $\frac{1}{4}$ heures et quart du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province, à laquelle session sont présents : Messieurs Paul Emile Forget, maire et Messieurs les Conseillers Arthur Alarie, Alphonse Laindon, Helfrid Machabie, Ubald Micinco, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. P. E. Forget, Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Ceux de motion est donné par le Conseiller Helfrid Machabie qu'il soit passé à la

la prochaine séance générale du mois de juillet 1924 un règlement fixant le taux de la taxe municipale à deux cent (0.02) dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1923.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Léonard que la vente de 400 pieds ou plus de tuyau en fer de seconde main appartenant à la Corporation soit consentie à M. Henri Godard au prix de .12 cts du pied et si l'achète une quantité moins que 400 pieds, la dite vente lui soit consentie au prix de 15 cts du pied.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que le tuyau en bois de seconde main appartenant à la Corporation soit vendu à l'avenir au prix de dix cents du pied.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Ubald Mainier que le Sec-Tres. soit chargé d'avertir la maison O. H. Mainier qu'à son défaut de délivrer au conseil de Labelle les appareils pour l'aqueduc dans un délai de huit jours à compter de la date de avis qui lui sera donnée, ce dernier fera une action en dommages causés par le retard à lui expédier ces appareils et pour la dépréciation que subit actuellement le tuyau déjà délivré;

et que de plus l'ordre donne pour la

valve de 13 pouces soit confirmé par ce conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabie que le Sec.-Trés. soit autorisé de faire faire par M. A. Fréchard des avis défendant une vitesse plus grande que quatre (4) miles à l'heure sur le pont et que ces avis soient fixés à chaque extrémité de ce dernier dans le plus bref délai possible.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabie que le Sec.-Trés. soit autorisé à prendre l'avis d'un avocat pour savoir si le conseil peut se démettre de l'obligation de signer l'acte de vente pour l'achat de la propriété sur laquelle est exigé la vente publique et de lui donner communication des résolutions adoptées par le conseil à ce sujet et qu'en attendant l'avise de l'avocat le billet au montant de \$1200.⁰⁰ devant échu le 21 Juin prochain soit renouvelé pour un terme de trois mois et que M. le Maire et le secrétaire-Trésorier soient autorisés à le signer pour et au nom du conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabie que le Sec.-Trés. soit chargé de demander au secrétaire du conseil du comté le compte en détail pour le montant due par le conseil du village de Labelle à l'ancienne division du comté Labelle en ce qui concerne la pension de l'ancien bloutier et qu'il soit chargé de lui dire que dans

dans le cas de l'aliéné P.E. Nantel la Coopérative du Village de Labelle n'a rien à faire dans cette question, vu que cet aliéné a été enlevé à l'aile sans l'autorisation du conseil par ses parents et que ces derniers sont en mesure de payer pour lui.

Adoptée.

Il est proposé par Hilford Machabé seconde par Ubald Maximin que M. Joseph Minard, inspecteur de voirie, soit autorisé à exécuter de suite les travaux de voirie vis à vis les propriétés de ceux à qui sera donné à ce sujet.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon seconde par Ubald Maximin que le permis de licence pour la vente au verre de la bière et du vin dans le Village de Labelle demandé par M. Isaac Hodmes lui soit accordé.

Adoptée.

Il est proposé par Ubald Maximin secondé par Alphonse Laindon que la séance soit levée.

Adoptée.

Paul Macques
Sec. Trés.

E. Fugere
Prés.

Canada

Province du Québec

District de Montréal.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle régulièrement convoquée, tenue à la salle ordinaire des séances, samedi le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-quatre à 8^h le matin de la soix, conformément aux dispositions du

Code Municipal de la Province de Québec,
à laquelle session sont présents Monsieur
P.E. Forget, Maire et Messieurs les conseillers
Arthur Alarie, Alphonse Laindon, John Vallée,
Wald Marinié, Wilfrid Machabie, formant
quorum du dit Conseil sous la présidence
de M. P.E. Forget, Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statué
et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par Wilfrid Machabie secondé par
Arthur Alarie que M. le Maire soit autorisé
à signer pour et au nom du Conseil Municipal
du Village de Labelle l'acte de la vente à M.
Louis Valiquette de l'emplacement du conseil
connu et désigné sous le numéro 257 —
au plan et bise de renvoi officiel du Village
de Labelle, avec les maison et bâties y érigées
pour le prix de six cents piastres (\$ 600.00),
dont \$ 300.00 payées comptant et la balance
payable par des paiements annuels de \$ 50.00,
avec droit par l'acquéreur de payer un montant
plus élevé chaque année, avec intérêt de huit
pour cent par an et à la charge par le dit
Louis Valiquette:

- 1: De laisser au Conseil l'usage gratuit de la cour
de la maison susmentionnée pendant deux mois à
comptes de la date du contrat;
- 2: De tenir la maison et les bâties assurées
et de transporter la police d'assurance au nom
du Conseil jusqu'à concurrence de ses intérêts.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabie secondé
par Arthur Alarie que le Sec. Trés soit autorisé
de s'informer si le Conseil pouvoit contracter
un emprunt au montant d'environ six

Dr. X
 Louis Poliquin
 8 juin 1924

des mille piastres pour payer les billets dont l'intérêt à 7% par année et les billets payables à la Banque Provinciale et qu'il soit autorisé d'écire à tout particulier qui pourrait disposer de ce montant ou à toute corporation de prêts et de fiducie pour que cet emprunt soit pour le plus tard de dix ans ou plus.

Adopté.

Il est proposé par Ubald Marinier secondé par Alphonse Laindon que le Sec. Trés envoie à O. H. Missen un télégramme "collect" pour l'avertir d'envoyer dans un délai de huit jours (8) tout le reste des appareils pour l'aquiduc, à l'exception de la valve de 12 pes, sinon le Conseil prendra des procédures en réclamation pour le dommage causé à ce dernier pour son retard à lui expédier ces appareils et pour la dépréciation que subit actuellement le tuyau non employé et que cet avis est le dernier que le Conseil lui donne à ce sujet.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Mackabie secondé par Alphonse Laindon que la séance soit levée.

Adopté.

Paul St Jacques
 Sec. Trés.

R. E. Fuget
 Maire

Canada

Province de Québec

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

A une session spéciale du conseil municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances vendredi le dix-huitième jour du mois de juillet 1924, à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : Monsieur P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Alphonse Saindon, John Vallee, Hélfried Machabée, Ubald Maximin, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. le maire. Les conseillers Arthur Alarie, Joseph Gingras sont absents quoiqu'ayant reçu avis de cette convocation. Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Le conseiller Hélfried Machabée donne avis de motion qui il proposera à la séance générale du mois d'août prochain un règlement portant le n° 49 et fixant le taux de la taxe municipale à deux cents dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour renouveler les dépenses de l'année 1923.

Il est proposé par M. le conseiller Hélfried Machabée seconde par le conseiller Alphonse Saindon que M. Gonzague Maximin soit nommé pour diriger les travaux de l'aqueuduc à exécuter cette année.

Adoptée.

Il est proposé par Wbald Marinier, secondé par Hilfrid Machabie que le conducteur des travaux de l'aqueduc soit autorisé d'engager les hommes nécessaires pour l'exécution de ces travaux au prix de \$1.50 à \$2.50 par jour suivant les capacités de l'homme au prix de 40 cts de l'heure un homme avec un cheval et qu'il soit aussi autorisé d'acheter le bois et le matériel nécessaires au prix courant.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabie secondé par John Vallee qu'il soit alloué à M. Gonzalque Marquier la somme de \$1.50 par jour pour chaque jour qu'il aura la direction des travaux de l'aqueduc en plus de son salaire comme gardien.

Adopté.

Attendu que certains employeurs, spécialement dans la fabrication de la pulpe et du papier et dans les entreprises de constructions, obligent leurs ouvriers à travailler le dimanche;

Attendu qu'en différents endroits de la Province le travail du dimanche est devenu habituel et que cette habitude tend à se répandre de plus en plus;

Attendu que le travail du dimanche désorganise la famille et l'ordre social, et qu'il est défendu par l'Eglise et les lois de ce pays;

Attendu qu'il importe d'envoyer par des moyens prompts et efficaces le mal causé par le travail du dimanche;

Attendu qu'il est du devoir de l'autorité constitutive de veiller au maintien de l'ordre social et de faire obe敬er les lois;

Il est proposé par M. le conseiller Hilfrid

Machabée secondé par Mr. Alphonse Laindon que le conseil de la Corporation du Village de Labelle prie avec instance l'honorable Premier Ministre et Procureur Général de la Province de Québec de prendre les mesures nécessaires pour protéger la famille et la société en cette Province en y faisant observer strictement les lois concernant l'obscurance du dimanche.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par John Vallee secondé par Hilfrid Machabée que le contrat entre la Corporation et M. G. Marinier comme gardien de l'aqueduc tel que lu par le Sec. Trés. soit accepté et que ce dernier soit autorisé à le signer pour et au nom du conseil.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Laindon qu'il soit chargé à la commission scolaire de la Nativité la somme de trente piastres (\$30.⁰⁰) par année pour le loyer de la salle à partir du 1^{er} juillet 1926, qu'il soit chargé au conseil du canton Joly la somme de soixante piastres (\$60.⁰⁰) par année pour le loyer de la dite salle à partir du 1^{er} d'août courant et que le Sec. Trés. soit autorisé à collecter la balance due depuis la date du dernier paiement à M. J. McLibbon, ainsi que le loyer du par M. Fernand Monette.

Adopté.

Il est proposé par Alphonse Laindon secondé par Hilfrid Machabée que le Sec. Trés. soit autorisé d'envoyer à tous ceux qui n'ont pas payé la taxe de leur chien, un avis leur demandant de payer cette taxe dans un délai de huit jours, sinon le Conseil prendra des procédures contre eux et ils seront responsables

responsables des faits qui seront faits.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon seconde par John Vallée que le conseil fasse exécuter le jugement obtenu par la Corporation contre M. de Chic Pauillet pour la taxe de son chien non payée.

Adoptée.

Il est proposé par Hilfrid Machabée seconde par Ubald Marinier que les comptes suivants soient acceptés et payés:

Adelaid Faichaud	\$10.00
Joseph Paradis	\$ 5.00 ✓
" "	\$ 1.30 ✓
Jos. Demers	\$ 3.65 ✓
Sœurs de la Providence	\$ 72.00 *
P. E. Forget	\$ 7.99 ✓
Stanislas Milgours	\$ 75 ✓
Joseph Menard (payable par Rev. Proulx)	\$ 1.27 ✓
" " (payable par J. Vallée)	\$ 1.12 ✓
" " (payable par Laulle)	\$.60
" " (payable par les intérêts du canal chez A. Lecompte)	\$ 18.40

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon seconde par John Vallée que la proposition de M. W. Dyonnet au sujet de l'implacement du Bois Bigonnes soit prise en considération à la prochaine séance du conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon seconde par Ubald Marinier que la séance soit levée.

Adoptée.

Paul St-Jacques
Sec.-Trés.

M. Forget
Prés.

Canada

Province de Québec. Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le quatrième jour du mois de Août mil neuf cent vingt quatre, à huit heures et quart du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province, à laquelle sessions sont présents : Monsieur P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallee, Ubald Marinier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. P. E. Forget, maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par John Vallee secondé par Ubald Marinier que les minutes des séances en date du 9 - 14 - 28 Juin et du 18 Juillet 1924 soient acceptées et signées.

Adopté.

Avis de motion est donné par le conseiller Arthur Alarie qu'à la prochaine séance ~~prochaine~~ du Conseil il proposera un règlement portant le n° 50 établissant une taxe spéciale sur la valeur du stock de la ligne de commerce de chaque marchand soit général soit particulier.

Avis de motion est donné par M. le conseiller Arthur Alarie qu'à la prochaine séance ~~prochaine~~ du Conseil, il proposera un règlement portant le n° 51 tel quel appliquera une taxe spéciale sur les automobiles dont les propriétaires résident

resident dans les limites du Village de Labelle.

Avis de motion est donné par le Conseiller Arthur Alarie qu'à la prochaine séance qui il proposera un règlement portant le N° 52 devant fixer à neuf miles à l'heure la vitesse des automobiles dans le Village de Labelle et à quatre miles à l'heure la même vitesse sur le pont.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Ubald Marinier que l'avis de motion donné par le conseiller Wilfrid Machabée aux fins de passer un règlement portant le N° 49 et fixant le taux de la taxe générale à deux cents dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables par la Municipalité soit pris en considération, à la séance du onze (11) aout 1924.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par John Vallee que M. le maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil du Village de Labelle un billet promissoire de \$400.⁰⁰ à l'ordre de M. Donat Valiquette pour prêt de pareille somme, payable à demande avec intérêt à 6% par an.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Ubald Marinier qu'avis soit donné à M. Elvarez Forget, de la Mineure, de venir régler au Bureau du Sec. Trés. pour avoir couvert son cheval sur le pont du Village de Labelle entre onze heures et

et midi le premier août 1924 ; qu'une action soit prise contre M. Romeo Therrien, de la Conception, pour avoir excédé la vitesse permise sur le même pont dimanche le 27 juillet 1924 à (3 $\frac{1}{2}$) trois heures et quart et à six heures et cinq minutes de l'après-midi et qu'une amende soit payée pour chaque infraction.

Adoptée.

Il est proposé par John Vallee secondé par Ubald Manier que M. le Maire et les conseillers présents soient autorisés à aller visiter le terrain de M. Bigorneau et à faire rapport au Conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Ubald Manier secondé par John Vallee que les comptes suivants soient acceptés et payés : —

Louis Valiquette	\$ 4.00
P.E. Forget,	<u>42.80</u>

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Ubald Manier que cette séance soit et demeure ajournée à lundi le 11 août 1924, à (7 $\frac{1}{2}$) heures et demie du soir et qu'avis soit donné aux conseillers absents.

Adoptée.

Paul St. Jacques *M. J.*
Sec. Trés. *E. Forget*
Maire

Canada

Province de Québec
District de Montréal.

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 4 aout 1923 et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le onzième jour du mois d'aout mil neuf cent vingt-quatre à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Messieurs Arthur Alarie, Pro-maire et Messieurs les conseillers John Vallée, Hilfred Machabé, Joseph Gingras, Ubald Mommier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. Arthur Alarie, pro-maire. Il est ordonné et statué; et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par Hilfred Machabé seconde par John Vallée et voté unanimement que le règlement portant le N° 49 ci-dessous reproduit soit homologué et signé par Monsieur le Pro-maire et le secrétaire-trésorier.

Règlement N° 49 fixant le taux de la taxe

Municipale pour 1924

Attendu qu'à la séance du conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances le 18 juillet 1924, avis de motion a été donné par M. le conseiller Hilfred Machabé qu'il soit passé un règlement à la prochaine séance un règlement portant le N° 49 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1924 à deux (2) cents dans le pourcentage de la valeur cotisée des biens imposables

de la Municipalité suivant le rôle d'évaluation actuellement en force pour rencontrer les dépenses de l'année 1923.

Attendu que le Conseil a pris en considération le dit avis de motion.

Après délibération il est ordonné et statué par règlement du Conseil et ce Conseil statue et ordonne par règlement ce qui suit:

Règlement N° 49 fixant le taux de la taxe municipale pour l'année 1923.
attendu qu'il est nécessaire que la somme de \$2522.48 soit prélevée par cotisation ou par voie de taxes directes sur les biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle pour rencontrer les dépenses de l'année 1923
soit:

Salaire du Secrétaire,	\$ 150.00
Salair	8 218.00
Dépenses diverses	750.39
Credit Foncier	301.64
Voie	387.98
Edouage du pont	49.00
Entretien d'hiver du pont.	9.00
Réparation du pont	127.78
Intérêts remboursés	469.75
Maison du Conseil	58.91
	<u>\$2522.48</u>

qu'afin de rencontrer la somme de \$2522.48 due par la Corporation pour les causes et raisons ci-dessus, une taxe ou imposition de deux cents dans la partie de la valeur cotisée des biens imposables de la Municipalité du Village de Labelle soit par les présentes imposé et devra être prélevé à la manière voulue par la loi et que le secrétaire-Trésorier au bureau duquel la dite somme de \$2522.48

a être cotisée et collectée comme suudit sera due et payable, sera tenue de faire au rôle de perception aux fins de prélever par voie de taxation directe la cotisation imposée par les règlements susvisés après la promulgation du présent règlement.
Le présent règlement entrera en vigueur dans les quinze jours qui suivront sa promulgation, tel que le veut la loi.

Donné à Labelle ce 11 août 1924

(Signature) Arthur Alarie.

" Paul St. Jacques

Sec. Trés.

Vraie copie certifiée

Paul St. Jacques

Sec. Trés.

Il est proposé par Ilfrid Machabéé secondé par Joseph Gingras que le bois situé du côté ouest du pont soit donné à M. B. Monnier pour l'enlevement et qu'il soit autorisé à donner avis aux propriétaires d'avoir à couper les mauvaises herbes près de leurs trottoirs, sinon de les couper lui-même s'ils ne le font pas après un délai raisonnable.

Adopté.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Ilfrid Machabéé que le "grader" fourni par le Gouvernement soit placé à l'avenue chez M. Jos. Minard, inspecteur de voirie, pour qu'il soit à sa charge et sous ses soins et que ceux qui s'en serviront lui paient dans le même état et les mêmes conditions qu'ils l'auront pris.

Adopté.

Il est proposé par Ilfrid Machabéé secondé par Joseph Gingras que la salle du Conseil soit mise à la

disposition de M. le maire pour y recevoir des rues animées ou y faire des séances, à condition de la laisser dans un état bien propre après chaque séance, de prendre un soin particulier du mobilier et de fournir la lumière électrique pour les séances du Conseil.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par John Vallée que M. Joseph Minard, inspecteur de voirie, soit autorisé de bombarder les rues du Village partout où il est nécessaire et de faire ces travaux immédiatement.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Joseph Gingras que la demande de M. Joseph Béte pour verbaliser la rue de l'Église à aller jusqu'à chez M. Jos. Paradis afin de fixer le cours de l'eau soit prise en considération à la prochaine séance générale du Conseil.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par John Vallée que M. le Maire soit requis de produire, à la prochaine séance générale du Conseil, tous les titres certifiés de recherches relatifs aux numéros sur lesquels est érigée la salle publique du Conseil, et ainsi que son compte pour les démarches faites par lui au sujet de l'achat de cette salle.

Adopté.

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Joseph Gingras que le Sec. Trés. soit autorisé d'avertir M.

Lucien Lauzon, de la Conception, de venir négocier avec le conseil pour vain-trotter son cheval sur le pont du Village de Labelle, dimanche le 10 août 1926, entre cinq et six heures de l'après-midi d'avant hier Yvan Dumoulin et Joseph Paul, fils de Jean Baptiste d'avoir à ne plus conduire leurs automobile en état d'être et à observer les règlements concernant la loi des autos dans le Village de Labelle d'autoriser M. Jérôme Valiquette de conduire lui-même son automobile, sinon le conseil prendra les moyens nécessaires pour leur faire perdre leur licence de conducteur pour les raisons ci-dessus mentionnées.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Ubald Ménard que la séance soit levée.

Adoptée.

Paul St Jacques
Sec. Trés.

Arthur Alarie pme

Canada

Province du Québec.

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du conseil mu-nicipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des sances mardi le deuxième jour du mois de septembre mil neuf cent vingt quatre à huit heures et quart du soir, conformément aux dispositions du code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur Arthur Alarie Pro- maire et Messieurs les conseillers John

Vallee, Alphonse Saindon, Wilfrid Machabée,
Wald Marquier, formant quorum du dit con-
seil sous la présidence de M. Arthur Alarie,
Pro mairie.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statue
et ordonne par résolution comme suit : -

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par
John Vallee que les Sec. Trés. minutes des séances
en date du 4 et Août 1934 soient acceptées
et signées.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé
par John Vallee que le Sec. Trés. soit autorisé
d'avance par lettre recommandée M. P. E Forget,
Maire d'avoir à produire devant le conseil
tous les titres, certificats de recherches relatifs
aux N°s 74 75 sur lesquels est exigée la vente
publique, à la séance du conseil qui sera tenue
mardi le 9 septembre prochain à 8 $\frac{1}{4}$ heures
du conseil et à défaut par lui de le faire,
le conseil lui signifiera un procès verbal
pour le tenir responsable de tous les trou-
bles, dommages et frais que subira le
conseil par son retard à lui produire tous
les titres exigés par la résolution du 4
Premier dernier.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabée se-
condé par Alphonse Saindon que les avis de
motion donnés par M. Arthur Alarie pour
passer deux règlements portant les N°s 50 et
51 soient pris en considération à la séance
générale du mois d'octobre prochain.

Adopté.

Il est proposé par John Vallee seconde par
Hilford Machabée que le Sec. Trés. soit autorisé
à envoyer à M. Pierre Lotte député une copie
de la résolution du conseil pour mettre le
chameau grader du Gouvernement sous la charge
et les soins de M. Jos. Menard et de lui demander
son avis sur cette résolution, après lui avoir
expliqué les difficultés qui existent actuellement
à ce sujet.

Adopté.

Il est proposé par Alphonse Baudouin seconde
par Ubald Marinier que les comptes suivants
soient acceptés et payés:

Charles Martin (fils) payable par Gasp. Labelle	81.00
" " (payable par J. Mclellan L. Valiquette)	.60
E. Verner (pont)	13.50
Dominique Chantier (pont)	11.45
Hilford Machabée (pont)	35.27
Philias Longpré (payable par A. Deschambault)	1.25
Eugene David (payable par "	3.50
Félix Bigras (payable par "	7.25
Friederic David (chemin de la chapelle)	2.50
Joseph Menard (payable par A. Deschambault)	34.50
" " (chemin de la chapelle)	10.35
" " (payable par la fabrique)	3.75
" " (Aug. Gingras)	.50
" " (D. Lauzon)	1.00
" " (J. Boivin fils)	1.00
" " (les Sts. Croix)	2.75
" " (Mrs. Francoeur, fils)	4.75
" " (James Mclellan)	3.00
" " Ls. Valiquette	.50
" " (J. Mclellan) us cinquante	6.00
" " (M. Paquin)	11.50
" " (Jack Fraser)	3.00
" " (Elophas Belisle)	2.00

Joseph Minard (payable par P. Tessi)	1.00
" " " par Mr J. Richer	1.00
" " (belles Lemaire)	1.50
" (Gasp. Labelle)	2.00
" (James Mc Leishon)	1.00
" (E. Bertrand)	1.00
" (Alph. Belanger)	2.00
	Adoptee.

Il est propose par Stilfrid Machabee seconde par Alphonse Saindon que le Sec. Tres. soit charge d'assister le Pacificie Canadien de collecter son tuyau avec le gros tuyau de l'aquiduc, s'il sent maintenant avoir de l'eau suivant son besson.

Adoptee.

Il est propose par Stilfrid Machabee seconde par Ubald Marinier que les travaux à faire à la dame soient confiés à M. Louis Vabiquette et que le conseil lui paie la somme de \$2.50 par jour pour l'exécution de ces travaux à la condition qu'il paie un acte par écrit avec le Sec. Tres pour garantir son ouvrage.

Adoptee.

Il est propose par Stilfrid Machabee seconde par John Vallee que cette séance soit et demeure ajournée à mardi le 7 septembre 1924 à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

Adoptee.

*Paul St. Jacques
Sec. Tres.*

Arthur Alarie

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 8 septembre 1924 à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : M. P. E. Forget, maire et messieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saindon, Hilfrid Machabée, Ubald Marinier formant quorum du dit conseil de 7 sous la présidence de M. P. E. Forget, maire. Les conseillers John Vallée et Joseph Gingras sont absents quoique ayant reçu avis de cette convocation.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Il est proposé par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Saindon que la séance soit levée.

Adopté.

*Paul M. Jacques
Sec. Trés.*

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 2 septembre dernier, tenue à la salle ordinaire des séances mardi le 9 septembre 1924,

à 7½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents, Monsieur P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Hélfried Machabée, Alphonse Landry, John Vallée, Joseph Gingras, Ubald Maminier, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il est ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par Hélfried Machabée secondé par Joseph Gingras que le billet de \$4029.58 devenant échu aujourd'hui à la Banque Provinciale du Canada soit renouvelé pour quatre mois et que M. le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer ce billet pour et au nom du Conseil, ainsi qu'un billet au montant de \$68.00 payable à trois mois, à l'ordre de Joseph Minard, en paiement de la balance lui reversant sur ses comptes produits et accepté par le Conseil pour travaux de chemins, réparation de trottoirs, etc.

Adopté.

Il est proposé par Hélfried Machabée suivi de par Ubald Maminier que M. le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil du Village de Labelle un billet promissoire au montant de \$300.00 avec intérêt à 6% par an, payable à l'ordre de M. Julien Brassard pour prêt de pareille somme.

Adopté.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Hélfried Machabée que cette

cette séance soit et demeure ajournée à lundi le 15 septembre 1924, à 7½ de l'après-midi.

Adoptée.

P. E. Forget

Maire

Paul M. Jacques, Sec. Tres.

Canada

Province de Québec

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement de la séance du 9 septembre dernier, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le quinzième jour du mois de septembre 1924, à 8½ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : monsieur P. E. Forget, Maire et messieurs les conseillers John Vallee et Alphonse Laindon.

Après une heure d'attente, le défaut de quorum ayant été constaté.

Il est proposé par Alphonse Laindon secondé par John Vallee que cette séance soit et demeure ajournée à lundi le 22 septembre 1924, à 7½ heures de l'après-midi.

Adopté.
Paul M. Jacques
Sec. Tres.

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

District de Montcalm.

A une session générale du Conseil Municipal
du Village de Labelle, comme suite à l'ajournement
de la séance du 15 septembre dernier et à l'avis donné
aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire.
des séances lundi le 22 septembre 1924, à 8 h 15 heures
du soi, conformément aux dispositions du Code Munici-
pal de la Province de Québec, à laquelle session
sont présents : Messieurs P. E. Forget, maire et Mes-
sieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse
Landon, Wilfrid Machabé, Joseph Gingras, Urbain
Mammié, formant quorum du dit conseil sous la
présidence de M. P. E. Forget, maire.

Il est ordonné et statué et ce conseil statue et or-
donne par résolution comme suit :

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Wilfrid
Machabé que les titres sur les numéros 94-95 sur les-
quels est inscrit la salle publique soient pris en consi-
dération à la session générale du mois d'octobre et que
le Sec. Trés. soit chargé d'envoyer au Registrateur pour leur
demander d'envoyer au conseil le certificat de recherche
pour cette séance.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wil-
frid Machabé que M. le maire et le Sec. Trés. soient
autorisés à signer pour et au nom du Conseil du
Village de Labelle un billet promissoire au montant
de cinq mille piastres \$500.00 payable à douze mois
de cette date et à l'ordre de M. Albert Boyer
pour prêt de pareille somme, avec intérêt à raison
de six pour cent par an.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Joseph Gingras que le Sec-Tres soit chargé d'écrire à toute maison de courtiers pour obtenir des renseignements au sujet d'émission de débentures au nom du Conseil du Village de Labelle et d'écrire aussi à la Société St-Jean-Baptiste de Montréal et à l'Union St-Joseph d'Ottawa pour leur demander si elles consentiraient un emprunt au montant de \$20.000,00 environ à ce conseil.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabée que le billet de \$1200,00 devenant échu le 24 septembre prochain et payable au bureau de la Banque Provinciale du Canada soit renouvelé pour quatre mois et que M. le Maire et le Sec-Tres soient autorisés à le signer pour et au nom du Conseil.

Adopté.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Arthur Alarie que le Sec-Tres soit chargé d'examiner les livres pour constater si O. H. Meissner a remboursé le conseil pour le tuyau col qui se trouvait parmi le tuyau livré l'année dernière ou s'il l'a remplacé dans le char de cette année, de faire mesurer par le gardien de l'aqueduc le tuyau col qui reste pour qu'il lui fasse rapport, qu'il soit aussi chargé de voir si le tuyau livré par le Conseil de Mont-Laurier a été remis au Conseil et de lui demander le paiement du vieux tuyau qui lui a été vendu;

D'écrire enfin à O. H. Meissner pour lui dire que les travaux de l'aqueduc sont presque terminés et que le conseil lui paiera son compte aussitôt

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par
Wald Ménier que le Sec-Tres. donne avis
à la Compagnie du Pacifique Canadien que
son contrat pour l'aqueduc prendra fin au
mois de Janvier prochain et qu'il lui demande
de se mettre en communication avec le Conseil
pour renouveler son contrat qui ne peut être
renouvelé aux mêmes conditions que l'ancien,
ou les dépenses occasionnées par les travaux
exécutés durant ces dernières années et qu'il
lui suggère de connecter son tuyau avec le
gras tuyau de l'aqueduc.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par
Alphonse Saindon que le Sec-Tres. soit chargé
d'informer la Compagnie du Pacifique Canadien
pour la remènager d'avoir répondu au vœu général
de la population de L'Assomption en construisant une
grande suivant les plans les plus modernes et les
besoins du trafic et spécialement pour honorer
M. Lavoie qui a contribué pour une grande
part à la construction de cette grande.

Adoptée.

Il est proposé par Wald Ménier secondé
par Wilfrid Machabé que le gardien de l'aqueduc
soit chargé de mesurer la longueur du pont afin
de savoir combien de bache il faudra pour percer
à vis les ouvertures du pont et qu'il fasse
rapport au Sec-Tres. qui devra s'informer du prix
de la bache.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabé secondé
par Alphonse Saindon que le Sec-Tres. soit autorisé
d'avertir M. Noël Lehatifoux d'avoir à payer au
Conseil le compte le \$ 30.68 réclamé par le
Conseil de Comte dans un délai de huit jours

a compter de la date de l'avis, sinon le Conseil prendra des procédures contre lui et qu'il soit autorisé de prendre au nom du Conseil une action contre M^e de l'Isle Napoléon Nantel à la hauteur du magistrat pour le plein montant que le Conseil a droit de prendre à cette hauteur pour le recouvrement du compte réclamé par le Conseil de comte pour la pension de son fils Paul Emile.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Wilfrid Machabé que la séance soit levée.

Adoptée.

P. E. Forget
Maire
Paul M. Jacques
Sec.-Tres.

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle.
District de Montcalm.

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 6 octobre 1924, à 8 h 1/4 heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents:

Monsieur P. E. Forget, maire et messieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saendin, John Vallee, Joseph Gingras, Ubald Marinier, Wilfrid Machabé, formant la totalité des membres du dit conseil sous la présidence de M. P. E. Forget, Maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statue et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Hélie Machabée que les minutes des séances en date du 7 et 22 septembre à l'exception de celles de la séance du 2 septembre soient acceptées et signées.

Adoptée.

Il est proposé par Hélie Machabée secondé par Arthur Alarie que M. M. les honneurs Alphonse Lacombe, Joseph Gingras, Ubald Manrier soient chargés de visiter le logis et les dépendances attenant à la salle du Conseil et de faire rapport au Conseil pour la séance de demain soir.

Adoptée.

Il est proposé par Ubald Manrier secondé par Hélie Machabée que M. le Maire et le Secrétaire soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un billet promissoire au montant de \$400.⁰⁰, dans lequel seront compris les billets de \$125. et de \$100. déjà signés, avec intérêt à 6% par an payable à demande et à l'ordre de Dame Victoria Forget pour fait de pareille somme.

Adoptée.

Il est proposé par Hélie Machabée secondé par Arthur Alarie que M. le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un billet au montant de \$600.⁰⁰ payable à l'ordre de la Banque Provinciale pour fait de cette somme afin de payer le billet au montant de \$1060.⁶⁵ du sieur L. Sibay, de l'annonciation.

Adoptée.

Il est proposé par Hélie Machabée secondé par Ubald Manrier que, suivant plainte portée devant le Conseil, le Secrétaire Trésorier soit autorisé d'avertir M. M. Bourgeois d'avoir à museler son

son chien ou de l'enfermer.

Adoptee.

Il est propose par Hilfrid Machabée secondé par Alphonse Laindon que le Sec-Tres soit autorisé à prendre des actions contre les propriétaires de chien qui n'ont pas encore payé la taxe de ces derniers.

Adoptee.

Il est proposé par Alphonse Laindon secondé par Ubald Mamin que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Joseph Demers,	\$ 3.65
P.E. Forget,	\$ 42.89
R.L. Villeneuve,	\$ 28.00
Henri Adam	\$ 11.25
Hilfrid Machabée	\$ 36.05
Lavergne & Demers,	\$ 5.00

Adoptee.

Il est proposé par M. le conseiller Arthur Alarie secondé par M. le conseiller Hilfrid Machabée que le règlement N° 51 établissant une taxe spéciale sur chaque automobile appartenant à toute personne résidant dans le Village de Labelle tel que lu devant le conseil soit homologué et signé par M. P.E. Forget, maire et le Secrétaire Trésorier.

Il est proposé en amendement par Joseph Gingras secondé par Ubald Mamin que le règlement N° 51 tel que lu par le sec-Tres. ne soit pas homologué ni signé par M. le Maire et le sec-Tres.

La motion en amendement étant mise aux voix ont voté pour : Joseph Gingras, Ubald Mamin. La motion principale étant mise aux voix ont voté pour : Arthur Alarie, Hilfrid Machabée.

Comme le nombre de voix donne pour chaque motion est égal, M. le Maire étant appelé à voter sa déclare en faveur de la motion en amendement qui est adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabé seconde par Ubald Marquis que cette séance soit adjournée ajournée à demain mardi le 7 octobre 1924, à 7 1/2 heures du soir.

Paul M. Jacques
Sec.-Trés.

Adoptée.
E. Segel
Maire

Canada
Province de Québec
District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, comme suite à l'adjournement de la séance du 6 octobre, tenue à la salle ordinaire des séances, mardi le 7 octobre 1924, à 8 1/4 heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur P. E. Forget, Maire et Messieurs les conseillers Alphonse Saindon, Joseph Gingras, Ubald Marquis, Arthur Alarie, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M. P. E. Forget, Maire.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonne par résolution comme suit : —

Il est proposé par Alphonse Saindon seconde par Joseph Gingras que le

le compte de M. le Maire au montant de \$37.80 pour frais de voyage, pas et démarches au sujet de l'achat de la salle du conseil soit accepté et payé.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Ubald Marinier que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un billet de \$400 payable à demande à l'ordre de M. Thomas Labonté avec intérêt à 6% pour an pour remplacer les deux billets de \$300 et \$250 déjà signés et payable à son ordre.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Alphonse Saïdon que les billets échus à date soient renouvelés à demande avec intérêt à 6% par an et que M. le Maire et le Sec. Trés. soient autorisés à les signer pour et au nom du Conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Ubald Marinier que M. Gonzalphe Marinier soit chargé de faire, sous la direction de M. Alp. Saïdon, les travaux de réparation nécessaires à la couverture de la shed et à cette dernière, de mettre le venvoi d'eau en bon état et de poser les vitres qui manquent aux fenêtres.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Ubald Marinier que le Conseil achète 100 pds de "hose" de $\frac{1}{2}$ " pour la protection des maisons éloignées du centre du Village et que elle soit placée sous la charge du gardien parmi le matériel.

de l'aqueduc:

200 pieds de "hose" de $2\frac{1}{2}$ " ;

200 pieds de "hose" de 2" avec réduits nécessaires pour connecter et que M. le Maire soit chargé de faire cet achat.

Adopté.

Il est proposé par Joseph Gingras seconde par Arthur Alarie que cette séance soit adjournée à lundi le 13 octobre prochain à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir.

Adopté.

*Paul St. Jacques
Sec-Tres.*

*P. E. Forget
Maire*

Canada

Province de Québec

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

A une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle tenue à la salle ordinaire des séances lundi le 20 octobre 1924 à 7 $\frac{1}{2}$ heures du soir conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents Monsieur P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Alphonse Landon, Ubald Marquis, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. P. E. Forget, maire.

Les conseillers Hilfrid Machabie et Joseph Gingras sont absents quoiqu'ayant reçu avis de cette convocation.

Il est ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit:

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wald Marquis que le Sec.-Prés. soit autorisé de demander à la Société Nationale de Fiducie de quel montant serait l'annuité pour rembourser la somme de \$30 000.00 en capital et intérêts pendant 20 ans et de quel montant serait cette annuité pour rembourser la même somme comme ci-dessus pendant 40 ans et de lui demander le montant que le Conseil aura à déboursier pour les frais légaux et les frais d'impression si elle consent à faire cette transaction avec le conseil.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par John Vallee que le Sec.-Prés. soit autorisé à demander au Dr. A.A. Dauphin, greffier de la Cour du Magistrat, de venir donner au Conseil à sa séance du mois de Novembre prochain les explications nécessaires au sujet des actions posées par ce dernier en recouvrement du montant réclamé par le conseil de conte pour la pension de P.E. Nantel, à l'Asile St. Jean de Sorel.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Alphonse Saindon que la séance soit levée.

Adopté.

Paul M. Jacques
Sec.-Prés.

M. J.
E. Safron
Maire

Canada

Province de Québec Municipalité du Village de Labelle
District de Montcalm.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le troisième jour du mois de novembre 1924, à 8 $\frac{1}{4}$ heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Monsieur P.E. Forget, maire et messieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse Saundon, John Vallu, Joseph Gingras, Stéphane Machabée, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. P.E. Forget, maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par Joseph Gingras secondé par Alphonse Saundon que les minutes des séances en date du deux septembre, six, sept et vingt Octobre 1924 soient acceptées et signées.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Alphonse Saundon que le Sec.-Trés. soit chargé d'écrire à M. G. Beaubien, courtier, pour lui demander le coût total et aussi exact que possible des frais pour l'émission de débentures au montant de \$ 20,000.00 pour le conseil.

Adoptée.

Il est proposé par Stéphane Machabée secondé par Arthur Alarie que le Sec.-Trés. soit autorisé d'avocer la compagnie du Pacifique Canadien que le conseil a décidé de faire à \$ 1000.00 par année le montant du contrat pour lui fournir l'eau.

Adoptée.

Il est proposé par John Vallée seconde par Alphonse Laindon que les comptes de M. A. A. Dufresne, greffier de la Cour du Magistrat au montant de \$22.40 pour frais de cour au sujet des deux actions de la Corporation du Village de Labelle vs one Napoleon Nantel et celui de M. Marie Menard au montant de \$12.10 pour honoraires de signification, etc soient acceptés et payés.

Adopté.

Il est proposé par Hilford Machabé seconde par Alphonse Laindon que le Sec-Tres soit autorisé de demander à la Banque d' Hochelaga de l'Annonciation, de retourner au Conseil le billet de \$1060.15 payable à L. Sibley et de lui envoier le compte en détail du notaire pour protéger du dit billet et qu'il soit chargé de lui payer l'intérêt du sur ce billet et les frais d'échange du chèque si donné en paiement de ce dernier.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Hilford Machabé que le Sec-Tres soit chargé d'avertir par lettr recommander la Compagnie The Rordon Co. qu'une partie du chemin mis à nos soins propriété est dangereux à certains endroits et demande des travaux de réparation pour un montant assez élevé, spécialement son pont et les garde-corps qui retiennent la terre le long de la rivière, qu'il la prie de venir à ces travaux dans les huit jours qui suivront l'avis qui lui sera donné à cet effet, sinon le Conseil les fera exécuter lui-même et aux frais de la compagnie.

Adopté.

Il est proposé par Helfrid Machabée seconde par Joseph Gingras que M. M. Arthur Alarie et John Vallee soient autorisés à aller visiter le tuyau lorsqu'il aura été déposé par le gardien de l'aqueduc, afin de constater s'il est préférable de creuser davantage pour baisser le tuyau ou de l'entourer par une boîte en bois afin de l'empêcher de geler; de visiter le canal Félix le chemin de la Riordon ainsi que les dépendances attenant à la salle pour y connaître les réparations encore à y faire et qu'ils fassent rapport au Conseil pour la séance de lundi prochain.

Adopté.

Il est proposé par Helfrid Machabée seconde par Arthur Alarie que les comptes suivants soient acceptés et payés:

R. L. Villeneuve	\$ 26.00
Jos. Menard (payable par Riordon)	\$ 32.00
" " (payable par J. Mc Gibbons)	12.00
L. Grignon	\$ 1.75
G. Marimier	\$ 3.00
" "	\$ 4.05

Adopté.

Il est proposé par John Vallee seconde par Helfrid Machabée que cette séance soit et demeure ajournée à lundi le 10 Novembre 1936, à 7½ heures du soir.

Adopté.

Paul M. Jacques M. Dufort
Sec. Trés. Maire

Canada

Province de Québec
District de Montcalm

Municipalité du Village de Labelle

A une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle comme suite à l'ajournement de la séance du 3 Novembre et à l'avis donné aux conseillers absents, tenue à la salle ordinaire des séances, lundi le 10 Novembre 1924, à 8^{1/4} heure du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Messieurs P. E. Forget, Maire et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallee, Stéphane Machabée, Ubald Marinier, formant quorum du dit conseil sous la présidence de M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statue et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Stéphane Machabée que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Banque d'Hochelaga, l'amortissement	\$ 5.63
Diedonne Thomas,	\$ 5.50
Ubald Marinier	\$ 3.50

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Stéphane Machabée que le compte de M. Joseph Menard au montant de \$ 32.00 pour travaux de chemin et payé par la compagnie Hoodon ne soit pas payé avant la séance générale du mois de Décembre prochain et qu'il reste suspendu jusqu'au jour où le conseil aura pris une décision à ce sujet.

Adopté.

Il est proposé par Stilford Machabée secondé par Ubald Marinier que M. Stilford Girouard soit autorisé à exécuter les travaux nécessaires au Canal, suivant les instructions qui lui seront données par M. M. John Vallée et Arthur Alarie.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie seconde par Stilford Machabée que le mat de M. Marinier soit acheté au prix de \$1.50 pour faire sèches les "hoses" et qu'il soit chargé de l'installer.

Adoptée.

Il est proposé par Stilford Machabée secondé par Ubald Marinier que le Sec-Tres. soit autorisé à se faire payer pour le Conseil le compte de M. Joseph Francoeur au montant de \$4.75; le compte de M. John Vallée au montant de \$6.30 et qu'il soit chargé de reclamer de M. Joseph Menard le montant de \$2.70 chargé à M. John Vallée, le montant de 0.50 cts chargé à M. Jérémie Boivin, le montant de \$1.00 chargé à M. Augustin Gingras, pour travaux de voirie et à défaut de paiement que le Sec-Tres. prenne les procédures nécessaires pour obtenir le paiement et le recouvrement des montants ci-dessus mentionnés.

Adopté.

Il est proposé par Stilford Machabée secondé par John Vallée que le Sec-Tres. soit autorisé de prendre une action contre M. Georges Mouds pour la taxe de ses chiens.

Adoptée.

Il est proposé par A. Alarie secondé par St. Machabée que la séance soit levée.

Pau / M. Jacques.

Sec-Tres.

P. E. Dufresne

Maire

Canada

Province de Québec

District de Montcalm.

Municipalité du Village de Labelle.

Une session générale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des séances lundi le premier jour de Décembre 1924 à 8 h 14 heures du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents : Messieurs P. E. Forget, maire et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, John Vallée, Alphonse Laindon, Ubald Maminet, Hilfred Machabé, formant quorum du dit conseil sous la présidence du M. le Maire.

Il a été ordonné et statué et ce conseil statué et ordonne par résolution comme suit :

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Ubald Maminet que les minutes des séances en date du 3 et 10 Novembre 1924 soient acceptées et signées.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hilfred Machabé que les minutes de la séance du 4 juillet 1924 soient acceptées et signées.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hilfred Machabé que le montant de \$2.70 payé à M. Jos. Minard pour travaux de voirie sis sis la propriété de M. John Vallée suivant compte en date du 21 Juin 1924 soit réduit à .75 et que le Sec. Trés. soit chargé de se faire rembourser le montant de \$1.95 par M. Jos. Minard, accepté par lui-même.

Adopté.

Il est proposé par Théophile Machabée seconde par Ubald Marinié que les billets de M. Arthur Alarie au montant de \$100. et \$1100. soient remplacés par un seul billet de \$1200 payable à demande et à son ordre, avec intérêt à 6% par an. et que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer ce billet pour et au nom du conseil.

Adopté.

Avis de motion est donné par le conseil que John Vallée qu'il proposera un règlement à la prochaine séance générale du mois de Janvier, portant le N° 50 pour faire un emprunt de \$20.000.00 remboursables par débentures sur une base de 5½ % avec fonds d'amortissement.

Il est proposé par Ubald Marinié secondé par Arthur Alarie que M. le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil un billet au montant de \$1500.00 payable à demande et à l'ordre de M. Joseph Clément, de La Conception, avec intérêt au taux de 6% par an.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Alphonse Saindon que le Conseil permette aux jeunes gens du Village de Labelle de prendre l'eau gratuitement pour leurs patinois à la vieille boîte fontaine sis-à-vis chez M. Médéric Bourgeois et de se servir des vieilles "baies" sous la surveillance de M. Hong Marinié, gardien de l'aqueduc.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Wilfrid Machabée que la salle du conseil soit mise à la disposition des dames du village pour leurs réunions à condition qu'elles la laissent bien propre après ce dernier.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon secondé par John Vallée que le Sec-Tres. avertisse M. Alphonse Labelle de rapporter les chaises du conseil dans le plus bref délai.

Adoptée.

Il est proposé par Wilfrid Machabée secondé par Alphonse Laindon :

- 1- Que le nom d'Euclide Tessier soit inscrit au N° d'ordre 11 au lieu et place de Joseph Nantel, fils, comme propriétaire;
- 2- Que les noms de M. M. Medicie et Lucien Nantel soient inscrits au N° d'ordre 12 comme fils de M. Joseph Nantel, père, propriétaire;
- 3- Que le nom d'Euclide Labelle, fils, soit inscrit au N° d'ordre 16 comme locataire;
- 4- Que le nom de Frédéric Papineau soit retranché du N° d'ordre 20 comme locataire;
- 5- Que le nom de Roméo Milfours soit inscrit au N° d'ordre 21 comme fils de Stanislas Milfours propri;
- 6- Que le nom de Joseph Papineau soit inscrit au N° d'ordre 24 au lieu et place de Georges Forget, comme propriétaire;
- 7- Que le nom d'Avila Labelle soit inscrit au N° d'ordre 26 au lieu et place d'Amboise Laporte comme propriétaire;
- 8- Que le nom d'Elzear Ritchot soit retranché du N° d'ordre comme fils d'Éugène Ritchot, propri;
- 9- Que le nom d'Hubert M. Denis soit inscrit au N° d'ordre 30 au lieu et place de succ. J.B. Rivard comme propriétaire;

10. Que le nom de Ptit Miljouas soit inscrit au 7^e d'ordre 27 comme locataire;
11. Que le nom de Jean Monet soit inscrit au 7^e d'ordre 31 comme locataire;
12. Que le nom de Rosario Rivard soit retranché du 7^e d'ordre 30 comme locataire;
13. Que le nom de Mme Louis Lecompte soit inscrite au 7^e d'ordre 33 comme propriétaire;
14. Que le nom de Dominique St Pierre soit inscrit au 7^e d'ordre 41 comme locataire et que les noms de George et Philippe St. Pierre soient inscrits comme fils de locataire;
15. Que le nom d'Antoine Laroque soit inscrit au 7^e d'ordre 45 comme propriétaire;
16. Que le nom de Le Jabinville fils soit inscrit au 7^e d'ordre 49 comme propriétaire d'une partie de ce n°;
17. Que le nom d'A. Boisso soit retranché du 7^e d'ordre 51 comme locataire;
18. Que le nom d'Etienne Bisson soit retranché du 7^e d'ordre 55 comme locataire;
19. Que le nom de Le Jabinville fils soit inscrit au 7^e d'ordre 55 comme locataire;
20. Que le nom de Dame E. Daument soit inscrite au 7^e d'ordre 51 comme locataire et retranchée du 7^e d'ordre 53;
21. Que le nom d'Arthur Racine soit inscrit au 7^e d'ordre 66 comme propriétaire;
22. Que le nom de Georges Forget soit inscrit au 7^e d'ordre 71 comme propriétaire et que le nom de Louis Paradis y soit inscrit comme locataire;
23. Que le nom de Charles Martin, fils, soit inscrit au 7^e d'ordre 69 comme locataire;
24. Que le nom de Joseph Marin soit inscrit au 7^e d'ordre 70 comme locataire;
25. Que le nom d'Albert Nantel soit inscrit au 7^e d'ordre 75 comme locataire;

26. Que les noms d'Edouard Marois et Alphonse Léonard soient inscrits au 2^e d'ordre 77 comme locataires ;
27. Que le nom de Gérard Béte soit inscrit au 3^e d'ordre 80 comme fils de propriétaire ;
28. Que le nom d'Adhemas Béchere soit inscrit au 3^e d'ordre 82 comme occupant ;
29. Que le nom de Joseph Dubé soit inscrit au 3^e d'ordre 83 comme propriétaire et que M. Napoléon Dubé y soit inscrit comme fils de propriétaire ;
30. Que le nom de Victor Legault et le 3^e. d'ordre 84 soient retranchés du Rôle d'Évaluation ;
31. Que le nom d'Edouard Marois soit retranché du 2^e. 86 comme locataire et que celui d'Augustin Paradis y soit inscrit comme tel ;
32. Que le nom d'Adhemas Béchere soit inscrit au 2^e d'ordre 88 comme propriétaire ;
33. Que le nom d'Adhemas Béchere soit inscrit au 3^e d'ordre 88 comme propriétaire ;
34. Que le nom d'Albert Paquin soit inscrit au 3^e. d'ordre 89 comme locataire ;
35. Que le nom de Lucien Forget soit inscrit au 3^e. d'ordre 90 comme propriétaire et que le nom de Pierre Cusson y soit inscrit comme locataire ;
36. Que le nom de Jules Brassard soit inscrit au 2^e. d'ordre 91 comme propriétaire ;
37. Que le nom de Joseph Minard soit inscrit au 2^e. d'ordre 118 comme propriétaire ;
38. Que les noms d'Albert et Hermès Landry soient inscrits au 2^e. d'ordre 122 comme fils de propriétaire ;
39. Que le nom de James McSillan fils, soit inscrit au 2^e. d'ordre 119 comme fils de propriétaire ;
40. Que le nom de Joseph Paquet soit inscrit au 2^e. d'ordre 86 comme fils de propriétaire ;
41. Que le nom de Charles Fugere soit inscrit

au N° d'ordre 125 confié propriétaire et que les noms de d'Alfred Eugène et Agathe Cormier y soient inscrits comme locataires;

42. Que le nom de Jean Bpte. Gingras soit inscrit au N° d'ordre 126 comme propriétaire;

43. Que le nom de Dame A. A. Paquin soit inscrit au N° d'ordre 128 et 129 comme propriétaire;

44. Que les noms d'Adhemais, Joseph, Jules, Paul Emile, Henri Paradis soient inscrits au N° d'ordre 130 comme occupant;

45. Que les noms de Téléphone et Chs. Edouard Paquette soient inscrits au N° d'ordre 130 comme fils de locataire;

46. Que les noms d'Albert Cassidy et Philib Longpré soient inscrits au N° d'ordre 132 comme locataires;

47. Que les noms de Aurele Valiquette et Théodore Telmoese soient inscrits au N° d'ordre 135 comme locataires;

48. Que le nom d'Aurele Lake soit inscrit au N° d'ordre 135 comme fille de propriétaire;

49. Que le nom de Fernando Monette soit inscrit au N° d'ordre 143 comme locataire;

50. Que les noms d'Osias Hagnon et Arthur Guérin soient inscrits au N° d'ordre 149 comme locataires;

51. Que le nom d'Euclide Arbie soit inscrit au N° d'ordre 146 comme locataire;

52. Que le nom d'Honoré Boudrias soit inscrit au N° d'ordre 150 comme locataire;

53. Que le nom d'Elzear Paradis soit inscrit au N° d'ordre 153 comme locataire et que le nom de J. Tousignant y soit inscrit comme propriétaire;

54. Que le nom de Charles Brassard soit inscrit au N° d'ordre 154 comme propriétaire et qui celui de Jules Brassard

55. Que le nom de Jean Forget soit inscrit au n° d'ordre 155 comme fils de propriétaire;
56. Que le nom de Biendonne Thomas soit inscrit au n° d'ordre 157 comme propriétaire;
57. Que le nom de Charles Dumoulin soit inscrit au n° d'ordre 157 comme fils de propriétaire;
58. Que le nom de Mme Augustin Lauzon soit inscrite au 3^e d'ordre 160 comme locataire;
59. Que la nom de la Corporation du Village de Labelle soit inscrite au n° d'ordre 162 comme propriétaire et celui de Guillaume Valiquette comme locataire;
60. Que le nom de Philias Marinier soit inscrit au n° d'ordre 165 comme fils de propriétaire;
61. Que le nom de Js Marinier soit inscrit au 3^e d'ordre 166 comme locataire et celui de Donnas Drouin comme occupant;
62. Que le nom d'Olivier Racicot soit inscrit au 3^e d'ordre 167 comme propriétaire;
63. Que le nom de Josephat Bourgeois soit inscrit au n° d'ordre 169 comme locataire;
64. Que le nom de Louis Valiquette soit inscrit au n° d'ordre 171 comme propriétaire;
65. Que le nom d'Orila Damet soit inscrit au 3^e d'ordre 175 comme occupant;
66. Que le nom de Diane Marinier soit inscrit au 3^e d'ordre 179 comme occupant;
67. Que les noms de Rossois Guérard et Joseph Belisle soient inscrits au 3^e d'ordre 181 comme locataires;
68. Que le nom de Paul St. jacques soit inscrit au 3^e d'ordre 182 comme locataire;
69. Que les noms de Joseph, Henni, Blonchent Armand et Léon Bigras soient inscrits au 3^e d'ordre 186 comme fils de propriétaire;
70. Que le nom de Donat Valiquette soit inscrit au 3^e d'ordre 189 comme locataire.

71. que le nom de Rodrigue Deschambault & les
soit inscrit au n° d'ordre 190 comme propriétaire
adopteé.

Il est proposé par Alphonse Saundou
secondé par Hilfrid Machabée que les pro-
priétés des contribuables suivants soient
envoyées au Conseil de Comté pour être vendues
pour taxes au mois de Mars prochain:

The Riodon Pulp. \$110.75

Alf. Gugine	\$ 2.37
Jules Brassard	\$ 6.00
J.J. Lacombe	\$ 5.63
Tom Lake	\$ 3.98
Moïse Menard	\$ 3.38
Jos. Bouin	\$ 16.90
Louis Valiquette (Jos. Paradis)	\$ 15.34
Jos. Côté	\$ 17.12
Alf. Labelle	\$ 36.55
E. Dymnet	\$ 1.68
J.A. Bigonnesse	\$ 6.48
	Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé
par John Vallée que les comptes suivants
soient acceptés et payés:

Louis Valiquette	\$ 14.05 ✓
Alphonse Saundou	\$ 27.81 ✓
Jos. Paradis	\$ 5.25 ✓
Dominique Chanteix	\$ 5.50 ✓
P. St. Jacques	\$ 15.25 ✓

Hilfrid Giroux (tel qui détaille).

Charles Martin (fils) payable par Gasp Labelle \$ 1.00
" " " payable par J. McGilton .60 ✓

Joseph Menard (payable par Riodon) \$ 32.00 ✓
" " (payable par J. McGilton) \$ 12.00 ✓

Aug. 16 milliard \$ 141.50

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Alphonse Léonard que Gonz. Marinier soit chargé de l'entretien des trottoirs pour l'hiver 1924-25.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hilfred Michalak que M. Jérôme Valiquette soit nommé inspecteur de voirie en remplacement de M. J. Minard dont la démission est acceptée par le conseil.

Adopté.

Il est proposé par Arthur Alarie secondé par Hilfred Michalak que la séance soit levée.

Adopté.

*Paul St Jacques
Sec-Tres.*

*P.E. Laget
Maire*

Labelle 16 Décembre 1924.

Je Jérôme Valiquette, ayant été dûment nommé inspecteur de voirie pour et dans le Village de Labelle jure sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement les devoirs ~~de ma charge au~~ meilleur de ma connaissance et jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant Moi
à Labelle ce seize Dé-
cembre 1924.

*Paul St Jacques
Sec-Tres.*

{ *Jérôme + Valiquette
marqué.*

Canada

Province de Québec

Municipalité du Village de Labelle.

District de Montcalm.

Une session spéciale du Conseil Municipal du Village de Labelle, tenue à la salle ordinaire des sances lundi le quinzième jour du mois de Décembre 1924, à 9 h^{es} du soir, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents : M P E Forget, maire et Messieurs les conseillers Arthur Alarie, Alphonse Laindon, John Vallée, Ubald Marquier, Hélfried Machabée, formant quorum du dit Conseil sous la présidence de M P E Forget, maire.

Le conseiller Joseph Gingras est absent quoiqu'ayant reçu avis de cette convocation.

Il a été ordonné et statué et ce Conseil statué et ordonné par résolution comme suit :

Il est proposé par John Vallée secondé par Hélfried Machabée que la salle soit louée au Conseil du Canton Joly pour l'ancien prix de \$ 35.⁰⁰ par année jusqu'au mois de Janvier prochain et qu'à partir de cette date le prix du loyer soit de \$ 40.⁰⁰ par année à commencer du 1^{er} Janvier au 30 Décembre de chaque année.

Il est proposé en amendement par Arthur Alarie secondé par Alphonse Laindon que la salle soit louée au Conseil du Canton Joly pour le prix de \$ 35.⁰⁰ par année pour l'année déjà l'année commencée ; c'est à dire du 1^{er} Juillet 1924 au 1^{er} Juillet 1925.

La motion en amendement étant mise aux voix ont voté pour :

Arthur Alarie, Alphonse Laindon, Ubald Marquier.

La motion principale étant mise aux voix
ont voté pour : John Vallee et Ilfrid
Machabee. 2

Le vote étant de 3 voix en faveur de
la motion en amendement et de 2 voix
pour la motion principale, la motion
en amendement est adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon secondé
par Arthur Alarie que le Sec. Trés. soit
autorisé à donner des avis les dimanches
du 21 et 28 Décembre courant que dimanche
le 28 Décembre après les grand'messe
les électeurs du Village de Labelle sont
convoyés à la salle du Conseil afin de donner
leur avis sur l'émission de débentures par
ce dernier au montant de \$20.000 pour être
remboursées pendant 30 ans ou 40 ans.

Adoptée.

Il est proposé par Arthur Alarie
secondé par Alphonse Laindon,
que le nom de R. L. Villeneuve soit inscrit
au 3^e d'ordre 175 comme occupant;
que le nom d'Emile Laindon soit inscrit
au 3^e d'ordre 35 comme locataire;
que le nom de Léonard Magne Adam soit inscrit
au 3^e d'ordre 37 comme fils de propriétaire.

Adoptée.

Il est proposé par Alphonse Laindon
secondé par Ubald Mariner que la séance
soit levée.

Adoptée.

Paul J. Jacques P. J. Saget
Sec. Trés. Maire